

## Formation DEUX ROUES – Permis AM (formation BSR)

### OBJECTIFS / PUBLIC VISE

Devenir un conducteur responsable et conscient des risques routiers.

Les personnes de 14 ans circulant à 2 roues ou 3 roues à moteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> et d'une puissance inférieure ou égale à 4kW, n'excédant pas 45km/h,  
Les personnes âgées de 16 ans circulant avec des quadricycles à moteur, avec une puissance inférieure ou égale à 15kW.

### FORMATEURS

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues, ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) Certificat Complémentaire de Spécialisation deux roues.

Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes et techniques adaptées à la conduite d'un deux roues.

La formation Théorique porte sur les règles de sécurité routière :

Validée au collège, par l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière : l'ASSR 1 en classe de 5ème et l'ASSR 2 en classe de 3ème.

ou pour les personnes ne fréquentant pas d'établissement scolaire ou en apprentissage, validée par l'obtention de l'Attestation de Sécurité Routière : ASR.

### VÉHICULE

Scooter IMF PTIO, Scooter Piaggio  
Complément de formation sur un 50cm<sup>3</sup> à vitesses de marque RIEJU gamme Tango.

### EFFECTIFS

1 Elève par véhicule – par groupe de 6 personnes (3 véhicules en simultané maximum)

### HORAIRES et DUREE

Formation de 8 heures en 3 demies-journées.

Pour 6 candidats :

Module 1 : 4h : théorie + plateau

Module 2 : 4h : théorie + circulation

Module 3 : 3h : circulation + 1h avec l'un des représentants légaux.

### SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

-Livret de formation au permis

-Fiche individuelle de suivi papier

### DIPLÔME VISÉ

Avoir suivi la formation pratique du BSR dans le but d'obtenir le permis AM ;

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

- La séquence 1 porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite ;
- La séquence 2 porte sur la formation à la conduite hors circulation ;
- La séquence 3 porte sur le code de la route ;
- La séquence 4 porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique ;
- La séquence 5 porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal, dans les conditions définies dans l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié par l'arrêté du 18 décembre 2018.

### Équipement obligatoire

Les élèves sont équipés, selon l'option cyclomoteur ou quadricycle léger :

- d'un casque de type homologué ;
  - de gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet) ;
  - d'un blouson ou d'une veste manches longues ;
  - d'un pantalon ou d'une combinaison ;
  - de bottes ou de chaussures montantes ;
- (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés)
- d'un gilet portant la mention "moto-école" ou "cyclo-école" et,
  - d'une liaison radio avec notre moniteur, soit à bord du véhicule suiveur, soit sur un cyclomoteur ou dans le quadricycle conduit par l'élève.

**PROGRAMME DETAILLE**

**PROGRAMME DE FORMATION DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE OPTION « CYCLOMOTEUR » ET OPTION « QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR »**

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée totale de huit heures au moins.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

Le niveau des compétences acquises à l'issue de la séquence 2 relative à la formation à la conduite hors circulation et de la séquence 4 relative à la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est matérialisé par un chiffre auquel est associée une "case" :

"1" : compétence acquise.

"2" : compétence à renforcer.

A l'issue des séquences 2 et 4, en lien avec votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière, vous cochez la case correspondant à votre niveau.

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.  
Durée : 30 minutes

Expression et échanges sur le respect des règles.

- Signalisation.
- Règles de circulation.

Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.

- Vitesse.
- Consommation d'alcool ou d'autres produits.
- Utilisation de distracteurs.

Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.  
Durée minimale : 1 heure

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.
- Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Réglage du, ou des, rétroviseur (s).

- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- Démarrage et arrêt du véhicule.

- Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Manœuvres de freinage et d'évitement.

1 □ 2 □

Séquence 3. Code de la route.

Durée : 30 minutes

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.
- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.  
1  2
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop).
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.  
1  2
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.
- Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
- Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.
- Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.  
1  2
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.  
1  2
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).  
1  2
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.  
1  2
- Négocier un virage.
- Adopter une trajectoire sécurisée  
1  2
- Choisir la position sur la chaussée.
- En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées).
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts)  
1  2
- Franchir les différents types d'intersections.
- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Evaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir.
- Dégager une intersection.  
1  2
- Changer de direction.
- Observer et analyser l'environnement.
- Avertir de son intention.
- Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager une intersection.  
1  2

Séquence 5. Sensibilisation aux risques.  
Durée minimale : 1 heure

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

(à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

Ces observations visent à faire un point sur les compétences sur lesquelles vous avez travaillé pendant la formation. Elles sont accompagnées de conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, à l'attention de l'élève, pour la suite de son parcours en autonomie.